



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 26 AOÛT 2023

Affaire n° 24-20230826

Florilèges 2023

Fournitures, divers services et prestations

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 août 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 18 août 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 11
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-six août à neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles-Émile Gonthier, Augustine Romano, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine, Anissa Locate

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Gilberte Lauret-Payet par Laurence Mondon, Marie Hélène Genna-Payet par Patrice Thien-Ah-Koon, Liliane Abmon par Charles-Émile Gonthier, Sylvie Leichnig par Martine Corré, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Doris Técher par Augustine Romano, Allan Amony par Mansour Zarif, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire

Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 24-20230826

Florilèges 2023

Fournitures, divers services et prestations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision du Représentant du Pouvoir Adjudicateur prise le 23 août 2023,

Vu le rapport n° 24-20230826 présenté lors du Conseil Municipal du 26 août 2023,

Considérant qu'un marché à procédure adaptée a été lancé par la Commune le 21 juillet 2023, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-3° du Code de la commande publique, pour la réalisation de prestations liées à la manifestation « Florilèges 2023 »,

Considérant que les besoins se décomposent en 17 lots définis comme suit :

- Lot 01 : Election de Miss Ville du Tampon
- Lot 02 : Location d'un chapiteau (12x12 mètres)
- Lot 03 : Location de quatre chapiteaux (10x10 mètres)
- Lot 04 : Location de modulaires
- Lot 05 : Location ligne 100 volts
- Lot 06 : Macarons
- Lot 07 : Prestation d'huissier de justice pour les concours organisés dans le cadre de la manifestation
- Lot 08 : Fleurs pour concours de bouquet
- Lot 09 : Habillage arrière des Floribus
- Lot 10 : Gardiennage et sécurité partie florale et commerciale
- Lot 11 : Gardiennage et sécurité partie foraine et spectacle
- Lot 12 : Atelier de macramé
- Lot 13 : Atelier tressage de vacoa
- Lot 14 : Atelier enfants
- Lot 15 : Location d'une borne Photobooth
- Lot 16 : Location matériels de sonorisation et d'éclairage
- Lot 17 : Location matériel vidéo

Considérant que ces lots seront à prix global et forfaitaire,

Considérant que le lot n°13 « Atelier tressage de Vacoa » a été déclaré infructueux en l'absence de pli,

Considérant qu'en égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication localement au Quotidien,

Considérant que les prestations sont financées sur fonds propres communaux,

**Le Conseil Municipal
réuni le samedi 26 août 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 La passation des marchés fructueux correspondants avec :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant global et forfaitaire en € TTC	Délai d'exécution
1	Élection de Miss Ville du Tampon	MOMENT MAGIC N CAR	18 900,00 €	Réalisation du spectacle et préparation des candidates à l'élection du jeudi 12 octobre 2023
2	Location d'un chapiteau (12x12 mètres)	SOREVOE	4 241,22 €	Location du mercredi 11 au dimanche 22 octobre 2023
3	Location de quatre chapiteaux (10x10 mètres)	SOREVOE	4 123,00 €	Location jeudi 19 octobre 2023
4	Location de modulaires	PROSERVICES SARL	6 596,80 €	Location du mercredi 11 au dimanche 22 octobre 2023
5	Location ligne 100 volts	MULTI SERVICE DECO RUN (MSDR)	3 600,00 €	Location du vendredi 13 au dimanche 22 octobre 2023 de 09h00 à 18h00
6	Macarons	MULTI SERVICE DECO RUN (MSDR)	950,00 €	Livraison attendue pour le lundi 25 septembre 2023 au plus tard

7	Prestation d'huissier de justice pour les concours organisés dans le cadre de la manifestation	Maître Laurent BONNAFOUS	4 356,90 €	Présence tirage au sort du 13 au 22 octobre 2023 Parc Jean de Cambiaire et remise des lots lors de la cérémonie officielle
8	Fleurs pour concours de bouquets	CELINE CREATION	2 858,80 €	Livraison le mercredi 18 octobre 2023
9	Habillage arrière des Floribus	COLORPRINT	1 727,32 €	Date de collage le lundi 11 septembre 2023
10	Gardiennage et sécurité partie florale et commerciale	PAPANGUE PROTECTION	85 130,49 €	Prestations du mercredi 11 au lundi 23 octobre 2023
11	Gardiennage et sécurité partie foraine et spectacle	RSP	94 396,55 €	Prestations du jeudi 12 au lundi 23 octobre 2023
12	Atelier de macramé	Agence OLOKAÏ	4 258,63 €	Prestations du vendredi 13 au dimanche 22 octobre 2023
14	Atelier enfants	S'EVENT	8 137.50 €	Prestations du vendredi 13 au dimanche 22 octobre 2023
15	Location d'une borne Photobooth	MYSELFIE STUDIO	2 900.00 €	Prestations du 13 au 22 octobre 2023 entre 09h00 et 18h00 Livraison et installation le jeudi 12 octobre au Parc Jean de Cambiaire
16	Location matériels de sonorisation et d'éclairage	SOCOSAF	74 626.30 €	Dates opérationnelles du mercredi 11 au dimanche 22 octobre 2023
17	Location matériel vidéo	DAF VIDEO PROD	32 661.97 €	Dates opérationnelles du jeudi 12 au dimanche 22 octobre 2023

Article 2 l'imputation de la dépense correspondante au chapitre **011**, compte **6232 FLO2023**,

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,